

~~Une étude dense, brève, originale et souvent ingénieuse expose et précise tous ces moments ou ces événements qui ne sont que des exemples de la richesse du sommaire. Bien sur, comme rien n'est parfait, certains peuvent déplorer un certain parti pris idéologique qui est dans l'air du temps. Mais, au bout du compte, paradoxalement et, vraisemblablement sans que cela ait été l'ambition première de ce travail collectif, on sort de la lecture du livre assez satisfait d'être né français.~~

**J.-F. SEILLER**



## LES NOUVELLES COMPÉTENCES TERRITORIALES

Sous la direction de Reine  
WAKOTE, Editions L'Harmattan,  
2017

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée en août 2015, n'est pas le sujet de ce colloque organisé, à Metz, par l'Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'État (IRENE/U L) et introduit par Mme Wakoté, maître de conférence. Elle ne peut lui être étrangère, même s'il ne pouvait être question, en raison de la courte période d'application de la nouvelle loi, de faire le point sur « la troisième étape de la décentralisation », comme la présentait, à l'époque, le Président de la République. Le moment venu, il serait, cependant, souhaitable que les mêmes organisateurs se penchent sur ses résultats et son efficacité.

La publication des actes de ce colloque intéressera des publics variés, même si certaines contributions sont très techniques, toutes très fouillées et éclairantes, permettent d'approfondir les rapports entre l'Union Européenne et les régions infra-étatiques ou de comparer les compétences régionales dans des systèmes nationaux d'organisation territoriale les plus divers.

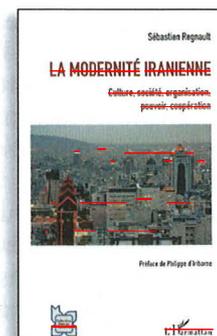
C'est le cas, en particulier, de la contribution de Laurence Potvin-Solis, professeur d'université, sur l'application du droit européen aux régions. La pluralité des situations juridiques n'empêche pas d'utiles comparaisons et leur singularité ne fait pas débat ni ne s'oppose aux statuts particuliers. Aussi bien la comparaison, même délicate, entre les organisations territoriales de pays aux statuts étatiques différents, si elle n'autorise pas la définition d'un modèle européen unique, ouvre, en revanche, de fécondes pistes de réflexion. Naturellement c'est l'examen du cas français qui nous concerne plus particulièrement. Quelques contributions sont, de ce point de vue, à distinguer. Celle, tout d'abord, d'Antoine Delblon, professeur à l'université de Nantes, qui montre, combien et comment, l'Outre-mer joue le rôle de laboratoire des réformes régionales. En second lieu, trois articles d'universitaires décortiquant les compétences régionales en matière de transport et de mobilité, face aux intercommunalités et aux métropoles, ou en matière de développement économique et, depuis la loi NOTRe, dans le domaine de l'environnement.

En conclusion, le professeur honoraire, Michel Fremont, observe que notre organisation territoriale reste toujours marquée par « une unité organisationnelle souvent trompeuse ». Il souhaiterait plus de souplesse et d'engagement dans les relations entre les régions et les

collectivités territoriales, quitte à dégager des solutions locales divergentes, mais mieux adaptées aux terrains hétérogènes. C'est là, sans doute, une autre histoire à laquelle tous les esprits ne sont pas (encore ?) préparés. La dernière réforme qui n'a, pour l'essentiel, consisté qu'à agrandir la taille des régions sans augmenter ni vraiment clarifier leur compétence, manquait d'ambition. Sera-t-elle, même, une étape utile ?

Le colloque auquel aurait pu être associé, sans corporatisme excessif, le corps préfectoral aux côtés d'une modeste représentation d'un élu lorrain, a donné l'occasion de poursuivre une réflexion, complexe et sensible, sur l'avenir de notre organisation territoriale, dont, comme pour toutes les questions majeures, les argumentaires sont, les uns et les autres, aussi pertinents que contradictoires. Il a apporté sa pierre, mais il en faudra bien d'autres.

**J.-F. SEILLER**



## LA MODERNITÉ IRANIENNE

Sébastien REGNAULT, Editions  
L'Harmattan, 2017

Sujet de nombreuses études économiques ou géostratégiques, l'Iran n'est plus, sauf peut-être pour l'actuel président des USA, l'adversaire irréductible et mythique de l'Occident. L'accord récemment intervenu sur le nucléaire militaire l'a, non seulement réintroduit dans le concert des nations, mais, a aussi ouvert son économie au commerce international. Il fallait redécouvrir ses spécificités